

Délégation médicale de la remise de paracétamol (Dafalgan®)

La remise d'un médicament est un geste médical qui doit être effectué sous la supervision d'un-e professionnel-le habilité-e. La remise de paracétamol par du personnel non-médical peut être déléguée par le médecin référent-e (acte médical délégué). Les San de la Fo Av 11 peuvent – dans le cadre de l'engagement ALPA ECO - suivre l'algorithme décisionnel suivant. **En cas de doute, discuter la décision avec un infirmier diplômé ou le médecin.**

